

Bordereau de signature

DEC2017_0023



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/02/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/02/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-02-13)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CN / RE

DEC2017_ 0023

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/004 RELATIF AU SPECTACLE « L'ILE DE TULIPATAN ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son Décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics, respectivement l'article 42-3° et les articles 28 et 30-3°a),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la proposition de l'association LA LOCOMOTIVE DES ARTS, relative au spectacle « L'île de Tulipatan », Opéra-bouffe en un acte, production du Festival Offenbach d'Étretat déléguée à l'association, dans le cadre de la saison culturelle 2016/2017,

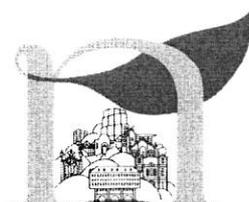
CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de la catégorie 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'association LA LOCOMOTIVE DES ARTS, sise 86 rue DeFrance à VINCENNES (94300), représentée par Madame Laure TAAR, agissant en sa qualité de Directrice, le marché public de services n°2017/004 relatif au spectacle « L'île de Tulipatan », Opéra-bouffe en un acte, production du Festival Offenbach d'Étretat déléguée à l'association, le samedi 25 février 2017 à 20h30 à l'Auditorium Jean Cocteau de Noisiel, concernant une représentation d'une durée de 1h15, pour un montant global de 7 740,00 € nets (non assujettie à la TVA), soit le spectacle à 7 500,00 € nets et les frais de transport à 240,00 € nets), hors frais de repas et d'hébergement.

Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de la facture.

1/2



Suite de la décision N°2017_ 0023
portant sur la conclusion du marché public de services n°2017/004

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

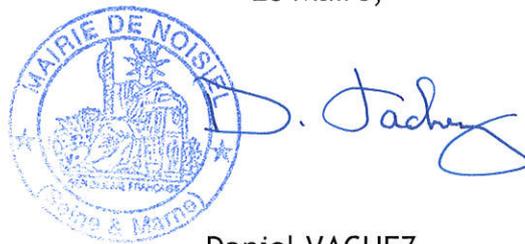
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 9 FEV. 2017

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Noisiel. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE NOISIEL' and 'Général & Mairie'. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'D. Vachez'.

Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	13 FEV. 2017
Affiché le	13 FEV. 2017
Notifié le	
Publié le	13 FEV. 2017

2/2

